



Le dispositif « Où est Angela ? »

Vous êtes harcelé(e) dans la rue ? Demandez Angela auprès d'un de nos commerçants partenaires.



Vous marchez tranquillement dans la rue, quand un(e) inconnu(e) vous accoste. Il (elle) entame la conversation, vous suit sans votre accord, insiste pour obtenir votre numéro de téléphone, vous insulte, vous menace... Cette situation de harcèlement, beaucoup de femmes (mais aussi des hommes) l'ont malheureusement vécue ou risquent de la vivre.

Pour vous aider, un dispositif va être déployé sur les communes de l'agglomération de Melun Val de Seine. Son nom : Angela.

Qu'est-ce qu'Angela ?

Le dispositif « Où est Angela » a été créé au Royaume-Uni pour lutter contre le harcèlement de rue, en mettant en place un réseau de lieux sûrs qui accueillent les personnes en difficultés.

Ce sont des commerces, des restaurants, des bars, des équipements culturels, des établissements de nuit qui ont pignon sur rue et qui s'engagent à être partenaires d'Angela.

Comment reconnaître un lieu sûr ?

Un établissement partenaire se reconnaît grâce au macaron violet qui est apposé, de façon visible, sur sa vitrine. Au fur et à mesure, vous pourrez également les retrouver sur une cartographie qui sera située en bas de cette page.

Comment solliciter l'aide d'un partenaire ?

Entrez dans le commerce qui affiche le macaron « Angela » et dites simplement « Où est Angela ». La personne sur place comprendra que vous êtes importuné(e) et que vous avez besoin d'aide.

Quelle aide peut-il vous apporter ?

Vous pourrez rester dans l'établissement aussi longtemps que ce sera nécessaire, jusqu'à ce que vous soyez hors de danger ou qu'une personne arrive (taxi, ami, parent... voire la police).

Vous serez accueilli(e) avec bienveillance, sans question et sans jugement. On pourra vous proposer de vous asseoir, de boire un verre, de brancher votre téléphone pour le recharger.

Un engagement écrit et une formation des partenaires

Les établissements qui souhaitent devenir partenaires d'Angela remplissent un formulaire et signent une charte qui les engage à respecter trois principes :

- **L'information et l'implication** de tous les employés dans la mise en œuvre du dispositif pour garantir la qualité de l'accueil.

- **La communication** également. L'établissement utilise les outils qui sont à sa disposition (Macaron Angéla et flyers) pour faire connaître son implication auprès de ses clients et du grand public.

Les partenaires bénéficient aussi d'une formation proposée par le Centre d'Information et de Défense des Femmes et des Familles (CIDFF) pour savoir comment réagir et accompagner une personne victime d'un harcèlement de rue.

Qui fait quoi ?

- **La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** a décidé de déployer le dispositif « Où est Angela? » contre le harcèlement de rue, lors des 2èmes assises pour la lutte contre les violences faites aux femmes qu'elle a organisées le 25 novembre 2022.

Elle fournit aux communes des outils (logos, flyers...) pour diffuser l'information et identifier les partenaires du dispositif.

- **Les communes** informent et sensibilisent les futurs partenaires sur le dispositif Angela.

<https://www.melunvaldeseine.fr/en-actions/le-dispositif-ou-est-angela?>



Le saviez-vous ? Aujourd'hui, 8 jeunes femmes sur 10 craignent de sortir seules la nuit. La plupart des femmes ont déjà été harcelées ou suivies dans la rue et les transports en commun. Si les femmes sont en majorité concernées, le harcèlement de rue peut toucher n'importe quelle personne.



Depuis la loi du 3 août 2018, le harcèlement de rue est réprimé par l'outrage sexiste et par une amende pouvant aller de 90 à 750 euros.



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MELUN VAL DE SEINE**

297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30